



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2013/ **02** /PDG portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Philippe SALABERT, Délégué régional de l'ASP pour la région Languedoc - Roussillon, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SALABERT, délégations sont également données à M. Georges CALMELS, Délégué régional adjoint et Chef du service assistance technique, Europe et développement, à M. Bruno ANTIQ, Chef du service contrôles et responsable du site de Montpellier, et à M. Alexandre ANDRE, chef du service de gestion des aides, à l'effet de signer les décisions, documents et pièces visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe SALABERT, Georges CALMELS, Bruno ANTIQ et Alexandre ANDRE, délégations sont également données à :

- Mme Sylvie COSTARGENT et M. André FILHOL, adjoints au Chef du service de gestion des aides

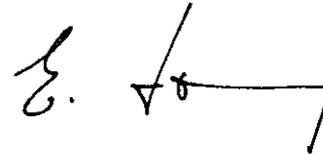
- M. Jean-Charles TOREILLES, adjoint au chef du service contrôle,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 2 janvier 2013.

Fait à Limoges
le

10 JAN. 2013



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Philippe SALABERT
M. Georges CALMELS
M. Alexandre ANDRE
M. Bruno ANTIQ
M. Jean-Charles TOREILLES
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Décision n°2013/03 /PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2012/210/PDG en date du 29 novembre 2012 nommant M. Laurent NICOLAS, Délégué régional de l'ASP en Martinique, à compter du 1^{er} janvier 2013,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Laurent NICOLAS, Délégué régional de l'ASP en Martinique, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et de la formation professionnelle et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

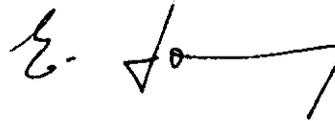
Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NICOLAS, délégations sont également données à Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE, Chef du service économie agricole et développement rural, et à M. Nicolas HEBRA, Chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances courants ainsi que les décisions de mise en paiement, visés à l'article 1.

Et en cas d'absence ou d'empêchement, délégations sont également données à Mme Martine LE BOURHIS, Adjointe au chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage et à Lucia DAQUIN, Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances courants ainsi que les décisions de mise en paiement, visés à l'article 1.

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Fait à Limoges,
Le

10 JAN. 2013



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Laurent NICOLAS
Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE
M. Nicolas HEBRA
Mme Martine LE BOURHIS
Mme Lucia DAQUIN
SG
DRH
DFJL